

Challenges.fr

L'économie en temps réel

Mots clés

Valeurs (bourse)

Bilans (société)



- » Maga
- » Sabor
- » Espac
- » Entre

| ACTUALITE | BOURSE | ENTREPRISE | COACHING | PALMARES | VIDEO | FINANCE |

Business | Politique Economique | Tech | Finance et Marche | Media | Monde | Sport | Opinion | Blog | Chat | Quiz Act

Publicité

VOUS ÊTES SPORTIF ET
VOUS L'AVEZ OUBLIÉ.

VOILE, KITE SURF ET
PLONGÉE à El Gouna Mer Rouge

DÉCOUVRIR ►

ACTUALITÉS CHALLENGES < ENTREPRISE-BUSINESS 13.12.2006 | 13:20

Exclusif Clifford Chance France condamné pour "faute manifeste"

SELON nos informations, le célèbre cabinet d'avocats d'affaires Clifford Chance, installé Place Vendôme à Paris, a été condamné par la Cour d'Appel de Paris à 6.000 euros de dommages et intérêts et 3.000 euros de remboursement de frais de justice pour ne pas avoir transmis à temps à un de ses anciens associés une convocation à un interrogatoire dans une affaire criminelle.

En mai dernier, une enquête déontologique a également été ouverte à son encontre par l'autorité de poursuite de l'ordre des avocats. Le président de Clifford France, Yves Wehrli, a confirmé à *Challenges* cette condamnation, ainsi que l'existence d'une enquête, au cours de laquelle il confirme avoir été entendu.

L'affaire, complexe, débute en septembre 2005. Un associé de Clifford, Avi Bitton est licencié du cabinet, après plusieurs mois de conflit ouvert avec sa direction. Profil atypique, en vérité, que ce jeune avocat: diplômé de la London School of Economics, il a mis sur pied une section syndicale CFTC chez Clifford' où les juristes n'ont pas précisément pour habitude de compter leurs heures.

En décembre de la même année, alors qu'il fait toujours partie des effectifs du cabinet -d'accord avec la direction, il n'a pas effectué son préavis-, Avi Bitton est commis d'office pour assister un gardé à vue que son épouse accuse de viol. A la fin de la garde à vue, le client réclame d'être défendu par Bitton pour la suite de la procédure. En vue de l'interrogatoire de première comparution, le juge d'instruction saisi du dossier fait contacter Clifford par un greffier pour obtenir les coordonnées de l'avocat. Sans succès. Le client d'Avi Bitton est déféré puis mis en examen sans que son avocat ne soit là.

Nouvel incident en février 2006. Le juge d'instruction envoie chez Clifford un recommandé à l'adresse de Maître Bitton le convoquant à un nouvel interrogatoire. Mais Bitton ne recevra la lettre que trois semaines après. Trop tard, son client a déjà été entendu. Excédé, celui-ci assigne Clifford Chance en référé devant le président du tribunal de grande instance de Paris. Qui, le 10 avril, condamne Clifford à lui verser 6.000 euros de dommages et intérêts, ainsi que 1.500 euros de remboursement de frais d'avocats. Clifford fait appel, appel rejeté le 8 novembre dernier, les juges ayant estimé qu'il y avait "faute manifeste" de Clifford.

Toujours selon nos sources, l'affaire, révélée par nos confrères du *Monde* le 18 mai dernier, a poussé le bâtonnier de l'ordre des avocats, garant de la déontologie, à ouvrir une enquête disciplinaire "afin de rechercher les raisons pour lesquelles le client de Maître Avi Bitton n'aurait pu disposer de la nouvelle adresse de ce rapport", selon la lettre de mission datée du 23 mai dont *Challenges* a pris connaissance. Le rapport final de cette enquête aurait été déposé il y a trois semaines environ. Mais ses conclusions sont confidentielles.

par Mathieu Magnaudeix, journaliste à *Challenges*, mercredi 13 décembre.

[Taille texte](#)
[Imprimer](#)
[Envoyer](#)
[Partager](#)
[Translate](#)
[J'aime](#)